

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 702

1^{er} avril 2009

SOMMAIRE

4 Energy S.A.	33651	Kahlo Investment S.A.	33653
Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.	33651	Koch KIG Luxembourg S.à r.l.	33676
Adara Venture Partners S.à r.l.	33654	Littoral Côte d'Azur S.A.	33654
A & I S.à r.l.	33662	Littoral Côte d'Azur S.A.	33654
AMADEA Management, s.à r.l.	33650	Loyalty Partner Holdings S.A.	33653
Andracord Holding S.A.	33662	Luxcogest S.à r.l.	33656
Arcavest Project s.à r.l.	33650	Luxcogest S.à r.l.	33658
Arcavest Project s.à r.l.	33657	LUX-SH S.à r.l.	33659
Barfield International S.A.	33651	Mandrake S.A.	33663
Cassian Finance S.A.	33650	Melior SICAV	33655
CDIP Burstah S.à r.l.	33653	Multimedia Global Finance S.A.	33659
COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A.	33655	Nestack Holding S.A.	33676
COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A.	33655	New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	33663
CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l.	33695	Peterelchen S.A.	33660
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	33696	P.I. Eastern Europe	33652
Dantex Marketing S.A.	33657	P.I. Eastern Europe Finance S.A.	33653
Davidson Brothers S.A.	33696	PPP Investments S.A.	33651
D.B.C.	33661	Presidential Real Estate Development ...	33656
de Préférence S.A.	33663	Pulvagri S.à r.l.	33656
de Préférence S.A.	33661	Rawi S.A.	33660
Deutsche Bank (PAM) Ucits III	33655	Schallehn Family Office	33656
Domicili S.à r.l.	33658	Société à responsabilité limitée LUX ACI	33661
Duran and Partners S.A.	33662	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	33652
EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A.	33650	Sylvanus Luxembourg S.A.	33662
Eurobrick Participations Holding S.A.	33652	Taninvest S.A.	33661
Facultates Consulting S.à r.l.	33660	TecXellence Capital Partners S.à r.l.	33688
Fay Properties S.A.	33654	Tie Rack Luxembourg S.A.	33657
Four and Partners S.A.	33660	Tortelina S.A.	33657
Gentile Promotions Sàrl	33650	Tribel S.A.	33659
Green Heaven S.A.	33651	Tribel S.A.	33658
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	33664	Tribel S.A.	33659
Integrasoft S.A.	33658	Twenty Gallon Water System S.A.	33663
Joco Promotions S.A.	33652	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	33677

EIFEL - HAUS, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

—
Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar 2009

Bei einer ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Februar wurde einstimmig beschlossen, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung auf den 15. Februar 2009 nach:

10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

verlegt wird.

Luxembourg, den 13. Februar 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009035476/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.313.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009035715/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03235. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AMADEA Management, s.à r.l.)**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.711.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035768/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03325. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Gentile Promotions Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3425 Dudelange, 104, rue Nic. Biever.

R.C.S. Luxembourg B 144.525.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Franck MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009035232/223/12.

(090039871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.
SELIM SAYKAN
Director

Référence de publication: 2009035771/9382/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03680. - Reçu 109,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Barfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.386.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
BARFIELD INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2009035775/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01121. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**PPP Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Green Heaven S.A.).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 69.239.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036101/9497/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01840. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

4 Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 115, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 130.478.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13.03.09.

Signature.

Référence de publication: 2009035773/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03232. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Joco Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.431.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JoCo Promotions S.A.

29, rue de la Libération

L-8245 Mamer

Signature

Référence de publication: 2009036148/3460/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04314. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.413.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035778/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01130. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007, ainsi que le rapport du réviseur y relatif, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009036113/9249/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04287. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

P.I. Eastern Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036137/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06191. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

P.I. Eastern Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.641.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036146/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 127.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Mars 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009036149/6407/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04290. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035889/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00609. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 février 2009

Monsieur Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035970/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 59.160.

—
Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 17 février 2009

Monsieur Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2009.

Référence de publication: 2009035971/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Littoral Côte d'Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 100.282.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009035891/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02889. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Littoral Côte d'Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 100.282.

—
Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12/03/09.

Signature.

Référence de publication: 2009035890/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02884. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Adara Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 108.805.

—
Le Rapport Annuel au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sophie MARTINOT / Christiane THISS

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009035845/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02801. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Melior SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.553.

Le Rapport Annuel au 30 septembre 2008 et la distribution du dividende relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009035847/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03280. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Deutsche Bank (PAM) Ucits III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.045.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 septembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Bénédicte LOMMEL / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009035848/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03226. - Reçu 94,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.756.

Les comptes au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035734/5650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

COCOFIN, Compagnie Commerciale et Financière-Luxembourg, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.756.

Les comptes au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035736/5650/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pulvagri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 69.083.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035737/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09210. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Luxcogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.
R.C.S. Luxembourg B 106.407.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035739/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09212. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Schallehn Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 93.238.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009035779/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03615. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Presidential Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.663.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2009035780/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03609. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Arcavest Project s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 66.711.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035769/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03324. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Dantex Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 19, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 61.253.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009035767/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03323. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Tortelina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 105.181.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035792/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08267. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Tie Rack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 54.838.

Le bilan de la société au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035793/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01318. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Domicili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.416.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035791/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02563. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Luxcogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 106.407.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035740/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09214. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Integrasoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 86.431.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035726/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05498. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TRIBEL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009035813/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03301. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TRIBEL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009035815/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03298. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Tribel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.793.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TRIBEL S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009035812/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03303. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Multimedia Global Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035725/8672/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05492. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

LUX-SH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1323 Luxembourg, 13, rue Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 131.581.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035770/2749/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Peternelchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 88.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035774/1684/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05265. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Four and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.509.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FOUR AND PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035777/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01127. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Facultates Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 73.166.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 06.03.2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009035787/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03613. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Rawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 40.316.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035818/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01374. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035819/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01370. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

de Préférence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.173.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035798/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02271. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Société à responsabilité limitée LUX ACI.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 44.034.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseurs d'entreprise, Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009035789/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03612. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Taninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035820/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01897. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.646.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035823/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01875. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Andracord Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 50.478.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035824/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01915. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Duran and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.276.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
DURAN AND PARTNERS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009035776/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01125. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

A & I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.528.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035794/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01325. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.116.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035826/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01345. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.290.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009035825/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01918. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

de Préférence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.173.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009035795/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02267. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Mandrake S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.479.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.03.2009.

Pour MANDRAKE S.A. (EN LIQUIDATION)

MANACO S.A.

Mohammed KARA / Marie-Fiore RIES-BONANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009035841/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01724. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.170.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of March.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HR Access Solutions BV, a limited liability company formed and organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Registry of Amsterdam under number 27136051, duly represented by Ms. Suzana Fuiá, private employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 4th, 2009 in Paris.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to carry out, in Luxembourg and abroad:

- all activities concerning the design and the realization of computer systems and in particular of software;
- all operations concerning studies, consulting and service in the field of computing and connected industries;
- all operations relating to the sale of products and services in the field of computing (including support) and connected industries;
- and, more generally, all financial, commercial, industrial, civil, real estate operations, or operations concerning movables, which can be linked to the Company's purpose.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

3.3 The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

3.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

3.5 These activities and operations can be done directly or indirectly, for its own account or for the account of third persons, alone, or with third parties, by way, among others, of incorporation of new companies, acquisition of goodwill, contribution, subscription of shares in limited partnerships, acquisition of shares or rights in share capital, merger, alliance and joint-venture.

3.6 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose and take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholder(s) will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholder(s) will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholder(s). Certificates of the recordings in the register of shareholder(s) may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two (2) of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholder(s).

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholder(s) any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholder(s) exercises its/their collective rights in the general meeting of shareholder, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be held within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two (2) of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two (2) of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers or by the sole manager, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory provisions

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first of December 2009.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, HR Access Solutions BV, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of shares twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of shares twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the Company, which has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholder has passed the following resolutions.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- Mr. Eduardo Pontoriero, born on October 28th, 1953 in Buenos Aires, Argentina, residing at Calle Ronda de Sobradiel 23D, 28043 Madrid, Spain;

- Mr. Michel Picaud, born on September 18th, 1953 in Paris, residing at 18 allée des Chênes, 78100 Saint-Germain-en-Laye, France.

3. The mandate of the members of the board of managers shall be for an unlimited period.

4. The address of the Company's registered office is set at Part Level 03 K2, 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

HR Access Solutions BV, une société à responsabilité limitée constituée et établie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 27136051,

dûment représentée par Melle Suzana Fua, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1b, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 4 mars 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre la propriétaire actuelle des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger:

- toutes activités de conception et de réalisation de systèmes informatiques et notamment de logiciels;
- toutes opérations d'études et de conseil dans le domaine informatique et dans les industries périphériques;
- toutes opérations se rapportant à la vente de produits et de prestations de services dans le domaine informatique et dans les industries périphériques;
- et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher à l'objet social.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.3 Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

3.5 Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie, entre autres, de création de sociétés nouvelles, d'achat de fonds de commerce, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, alliance, d'association en participation.

3.6 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations de toutes natures, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux (2) gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux (2) gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux (2) gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, HR Access Solutions BV, prénommé, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérant de la Société:

- Mr. Eduardo Pontoriero, né le 28 octobre 1953 à Buenos Aires, Argentine, résidant à Calle Ronda de Sobradiel 23D, 28043 Madrid, Espagne

- Mr. Michel Picaud, né le 18 septembre 1953 à Paris, résidant au 18 allée des Chênes, 78100 Saint-Germain-en-Laye, France.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est de durée indéterminée.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au Part Level 03 K2, 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FUJA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2009. Relation: LAC/2009/8940. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Releveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 MARS 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009036329/211/671.

(090040907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Nestek Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.385.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2009.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2009035711/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01246. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090040497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Koch KIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.585.

EXTRAIT

Il ressort d'un contrat de transfert de parts sociales et de deux contrats d'apport de parts sociales, que les 40.000 parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1,- chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées comme suit:

- Le 23 décembre 2008 avec effet au 27 décembre 2008, Koch KIG Financing LP, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, HM11 Hamilton (Bermudes), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40080, a transféré les 40.000 parts sociales de la Société à Koch Holding ULC, ayant son siège social au 1500, 111-5th Avenue SW, Calgary, T2P 3Y6 Alberta (Canada), enregistrée au Registre des Sociétés de Alberta sous le numéro 2014436097.

- Le 27 décembre 2008, Koch Holding ULC, prénommée, a transféré les 40.000 parts sociales de la Société à Koch Exploration Canada ULC, ayant son siège social au 1500, 111-5th Avenue SW, Calgary, T2P 3Y6 Alberta (Canada), enregistrée au Registre des Sociétés de Alberta sous le numéro 2012712846.

- Le 31 décembre 2008, Koch Exploration Canada ULC, prénommée a transféré les 40.000 parts sociales de la Société à Koch KIG Holding ULC, ayant son siège social au 1500, 111 -5th Avenue SW, Calgary, T2P 3Y6 Alberta (Canada), enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Alberta sous le numéro 2014437707.

Entre le 27 décembre 2008 et le 31 décembre 2008, les 40.000 parts sociales de la Société ont été détenues par Koch Exploration Canada ULC, prénommée.

A compter du 31 décembre 2008, les 40.000 parts sociales de la Société sont détenues par Koch KIG Holding ULC, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009035691/4170/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

Disney Enterprises, Inc., a company governed by the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, United States of America, and registered under number 2108647 with the Division of Corporations of Delaware ("Disney Enterprises, Inc.")

represented by Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Burbank, on March 2, 2009;

such proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Director(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s).

In the event that, in the view of the Director(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Director(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management in whatever capacity of such holdings and in particular the holding of interests in Wedco Participations (Luxembourg) SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the capacity of general partner and Director of that company.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Directors, Auditors

Art. 9. Directors. The Company shall be managed by one or several Directors who need not be shareholders themselves (the "Director(s)").

If two (2) Directors are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Directors are appointed, they shall form a board of Directors (the "Board of Directors").

The Directors will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as class A Directors (the "Class A Directors") and class B Directors (the "Class B Directors").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Directors are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Directors.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company. The Director(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any Director.

However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors and Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of directors. In case a Board of Directors is formed, the following rules shall apply:

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors and Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 13. Resolutions of the directors. The resolutions of the Director(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest. If any of the Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director shall disclose such personal interest to the other Director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Director it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' liability - Indemnification. No Director commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Director(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the twenty-fifth of January at 5:00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Director(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Director(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Director(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Director(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	share premium paid-in	total amount paid-in
Disney Enterprises, Inc. . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 6,000.-	EUR 18,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 6,000.-	EUR 18,500.-

The amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of September of 2009.

Shareholder's resolutions

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 55, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at 3 (three) the number of Directors and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. David K. Thompson, born on 19 November 1949, in New York, United States of America, with professional address at 500 South Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, United States of America,

- Mr. Philippe Coen, born on 17 December 1966, with professional address at 1, rue de la Galmy, Chessy, 77776 Marne la Vallée, France,

- Mr. Mark Kiely, born on 17 November 1961, in Massachusetts, United States of America, with professional address at 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London W6 9PE, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

Disney Enterprises, Inc., une société régie par le droit du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, et immatriculée au Division of Corporations of Delaware sous le numéro 2108647 ("Disney Enterprises, Inc.")

représentée par Maître Jean-Paul SPANG, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Burbank, le 2 mars 2009,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur, de ces participations en quelque qualité que ce soit, et en particulier la détention de participations dans Wedco Participations (Luxembourg) SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, en qualité d'associé commandité et de gérant de cette société.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un Gérant.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le vingt-cinq janvier à 17.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'octobre et s'achève le dernier jour de septembre de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Prime d'émission	Montant total libéré
Disney Enterprises, Inc. . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 6,000.-	EUR 18,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 6,000.-	EUR 18,500.-

Le montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de septembre de 2009.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social à 55, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à 3 (trois) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- M. David K. Thompson, né le 19 novembre 1949 à New York, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 500 South Buena Vista Street, Burbank, CA 91521, États-Unis d'Amérique,

- M. Philippe Coen, né le 17 décembre 1966 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 1, rue de la Galmy, Chessy, 77776 Marne la Vallée, France,

- M. Mark Kiely, né le 17 novembre 1961 dans le Massachussets, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London W6 9PE, Royaume Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.P.SPANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mars 2009. Relation: EAC/2009/ 2614. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009037336/239/607.

(090042085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

TecXellence Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.166.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of February.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

iTell AG, constituted and existing under the laws of Switzerland having its registered office at Industriestrasse 49, CH-6300 Zug Switzerland, registered with the Kanton Zug Trade and Companies Register under the number CH-170.3.029.531-0,

here represented by Mrs Päivi Kallio, professionally residing at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, have required the officiating notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limité (S.à.r.l.) and the articles of Incorporation which shall be as follows:

Art. 1. Name. Among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société à responsabilité limité (S.à.r.l.) under the name of TecXellence Capital Partners S.à.r.l. (the "Company").

The Company shall be governed by the Commercial Companies Act of 10 August 1915 as subsequently amended (the "Law") and by these Articles.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same borough by a decision of the board of managers (conseil de gérance) (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the company. The company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the constitution, operation and management of the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) TecXellence Fund SICAV - SIF, specialised investment fund organised as an investment company with variable capital, with its registered office in Luxembourg (hereafter the "SICAV").

Upon constitution of the SICAV, the Company shall take up the role of its General Managing Partner. As long as the Company shall be acting in such a capacity, it will hence be responsible for ensuring that the SICAV is always suitably managed and operated, and that its investment portfolio is always appropriately managed under the supervision and authority of the General Managing Partner, so that the SICAV is at all times compliant with the Law and with the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may also grant assistance to affiliated companies or obtain assistance and advice from third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, including taking borrowings, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Furthermore, the Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 5. Managers' liability. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1. Subscribed and Paid-up Share Capital

The corporate capital of the Company is fixed at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euros) represented by 13 (thirteen) shares (parts sociales) of a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3. Profit Participation

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4. Indivisibility of Shares

The shares of the Company are indivisible, since only 1 (one) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative in the Company.

6.5. Transfer of Shares

The shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarized or private deed. Transfers shall not be valid towards the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1. Appointment and Removal

The Company is managed by a minimum of 3 (three) managers constituting a board of managers (conseil de gérance, the "Board"). The managers need not be shareholders of the Company.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders deciding on an unanimous basis.

A manager may be revoked ad nutum (with or without ground) and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders representing at least 50% (fifty per cent) of the share capital.

In the event that a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general meeting of shareholders deciding on a unanimous basis.

The members of the Board shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise decided by the general meeting of shareholders. The company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their duties, including reasonable travel and accommodation expenses incurred for attending meetings of the Board.

7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

7.3. Representation of the Company and Signatory Power

Towards third parties as well in matters before a court, the managers will have all powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the purpose of the Company, provided the terms of Article 7.3 have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the responsibilities and remuneration (if any) of these agents, the duration of their appointment and any other relevant agency conditions.

7.4. Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the general meeting of shareholders.

The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, which will have to be signed by the chairman and the secretary, or by a public notary, and recorded in the books of the Company. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager, and may be produced in judicial proceedings or otherwise.

The Board can act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the Board meeting.

Resolutions shall be approved and passed by a majority of the votes cast. Resolutions in writing approved and signed by all managers, whether in a single or in several separate documents, shall have the same strength and effect as resolutions passed at the Board meetings.

Any or all of the managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. General meeting of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

If and when there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he/she owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares she/he holds. Collective decisions are only validly taken insofar they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, in case of amendments of these Articles and in case of appointment of managers, resolutions may only be adopted by the unanimity of the shareholders, subject to the provisions of the Law.

The holding of the general meetings of shareholders shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed 25 (twenty-five).

Resolutions of shareholders may always be passed in writing without an actual meeting. Resolutions in writing executed by all shareholders, whether in a single or in several separate documents, shall have the same strength and effect as resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held when the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances require so.

The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the second Wednesday of the month of June of each year at 12.00 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the operations of the Company shall be supervised by 1 (one) or more statutory auditors who do not need to be a shareholder in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1. Financial Year

The financial year of the Company commences on 1st January and shall end on 31st December, with the exception of the 1st financial year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2009.

11.2. Annual Accounts

Each year, the Board prepares the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company in accordance with the Law.

Each shareholder or his/her agent may inspect at the registered office of the Company, the inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with the Law.

Art. 12. Distribution. An amount equal to 5% (Five per cent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (Ten per cent) of the share capital of the Company. The balance of the net profits may be distributed to the shareholders, commensurate with their shareholding in the Company. Interim dividends may be declared and paid out of distributable profits by the general meeting of shareholders or by the board of managers at any time.

Art. 13. Dissolution - liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Amendment to the articles. These Articles may be amended by a meeting of shareholders, subject to a quorum provided by the laws of Luxembourg and subject to unanimity of the shareholders.

Art. 15. Reference to the law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law as such law has been or may be amended from time to time.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
iTell AG	13	EUR 13,000.-	100%
TOTAL	13	EUR 13,000.-	100%

Upon incorporation, all the shares were fully subscribed and fully paid-up, each for up to the extent of 100% (one hundred percent) by payment in cash, so that the amount of EUR 13,000.- (thirteen thousand Euros) is now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever as a result of its formation will be borne by the Company and are estimated at approximately EUR 1,900.00.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder has resolved that:

- 3 (Three) managers have been appointed.
- The following managers (*gérants*) of the Company have been appointed for an unlimited period:
 - Mr Peter Braun, manager, born on 01.07.1963 in Fulda, Germany, with professional address at Industriestrasse 49, CH-6300 Zug Switzerland;
 - Mrs Päivi Kallio, manager, born on 09.11.1963 in Hattula, Finland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Dr. Jens Bodenkamp, manager, born on 09.04.1945 in Ernstthal am Rennsteig in Germany, with professional address at Benediktenwandstrasse 25, D-81545 Munich, Germany.
- The registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Ernst & Young S.A. with registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach shall be appointed as statutory auditor of the Company.

The mandate of the statutory auditor shall end on the general shareholders meeting to be held in 2010.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

iTell AG, société constituée en vertu du droit Suisse, ayant son siège social à Industriestrasse 49, CH-6300 Zug Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Kanton Zug sous le numéro CH-170.3.029.531-0;

représentée ici par Madame Päivi Kallio, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera en annexe au présent acte avec lequel elle sera déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, a demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) dont les statuts seront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après émises, est établie une société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) sous la dénomination TecXellence Capital Partners S.à.r.l. (la "Société").

La Société sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut décider, après délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, de transférer le siège social en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil de gérance (le "Conseil").

Si le Conseil estime que des événements extraordinaires ont lieu ou sont imminents, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la bonne communication de ce siège avec l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces événements anormaux; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de la société en commandite par actions TecXellence Fund SICAV - SIF, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, dont le siège social est à Luxembourg (ci-après la "SICAV").

A la constitution de la SICAV, la Société deviendra son Associé Gérant-Commandite. Aussi longtemps que la Société agira en cette capacité, elle devra s'assurer que la SICAV est toujours convenablement administrée et gérée, et que son portefeuille d'investissement est toujours géré de manière appropriée sous la supervision et l'autorité de l'Associé Gérant-Commandite, afin que la SICAV soit à tout moment en conformité avec la Loi et la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut également accorder assistance aux sociétés affiliées ou obtenir assistance et avis de tiers, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, y compris d'emprunt, qui serait utile à l'accomplissement et au développement de son objet,

En outre, la Société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 5. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle du fait des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital Social Souscrit et Libéré

Le montant du capital social de la Société est de EUR 13.000,- (treize mille Euros) représenté par 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts Sociales

Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'1 (Un) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de Parts Sociales

Les parts sociales détenues par chaque actionnaire sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par acte notarié ou sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à la Société ou aux tiers qu'à partir de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement de Parts

Toutes les parts sociales émises sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des actionnaires de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et Révocation

La Société est gérée par au moins 3 (trois) gérants formant un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Un gérant peut être révoqué ad nutum (avec ou sans motif) et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins 50% (cinquante pour cent) du capital social.

Dans l'hypothèse où un gérant serait révoqué ou au cas où un gérant démissionnerait, décèderait, partirait à la retraite ou en cas de toute autre vacance, son successeur sera désigné à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

Les membres du Conseil ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables engagées dans l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées lors de la participation aux réunions du Conseil.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil.

7.3 Représentation de la Société et Pouvoir de Signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformes à l'objet social et dans le respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée par la seule signature de n'importe lequel de ses gérants.

Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil déterminera les responsabilités des mandataires et leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de ce mandat.

7.4 Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des associés.

Les résolutions du Conseil seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant et pourront être produits en justice ou ailleurs.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des votes exprimés. Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants en un seul ou plusieurs documents distincts, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du Conseil.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux gérants participant à un Conseil de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les gérants concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Dès lors qu'il y aura plus d'un associé, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou nommant un gérant ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité, sous réserve des prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq).

Les résolutions des associés peuvent toujours être prises par écrit sans réunion physique. Les résolutions par écrit signées par tous les associés, en un seul ou en plusieurs documents distincts, produiront effet au même titre que les résolutions prise aux réunions de l'assemblée des actionnaires.

Art. 9. Assemblée générale annuelle. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation à l'assemblée. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit à Luxembourg, au siège sociale de la Société, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation le deuxième mercredi du mois de juin à 12.00 (douze) heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

Art. 10. Vérification des comptes. Lorsque le nombre des associés est supérieur à 25 (vingt-cinq), les opérations de la Société sont contrôlées par 1 (un) ou plusieurs commissaires, associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 L'Exercice Social

L'année sociale commence le 1^{er} (Premier) janvier de chaque année et se termine le 31 (Trente et Un) décembre, à l'exception de la première année au cours de laquelle l'exercice social débutera au jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 (trente et un) décembre 2009.

11.2 Les Comptes Annuels

Chaque année le Conseil dresse l'inventaire, le bilan et le compte des pertes et profits conformément à la Loi.

Chaque associé ou son représentant pourra examiner, au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Un montant égal à 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que le montant en réserve représente 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société. L'assemblée générale des associés ou le Conseil peuvent à tout moment déclarer et payer des dividendes intérimaires en avance sur les profits distribuables.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des associés conformément au quorum requis par le droit Luxembourgeois et à l'unanimité des associés.

Art. 15. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Montant souscrit	Pourcentage détenu
iTell AG	13	EUR 13.000,-	100%
TOTAL	13	EUR 13.000,-	100%

A la constitution, toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant d'EUR 13.000,- (treize mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par celle-ci et sont estimées à environ EUR 1,900.00.

Résolution

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 3 (Trois).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants, pour une durée illimitée:
 - M. Peter Braun, gérant, né le 01.07.1963 à Fulda, Germany, ayant son adresse professionnelle au Industriestrasse 49, CH-6300 Zug, Switzerland;
 - Madame Päivi Kallio, gérant, né le 09.11.1963 à Hattula, Finland, ayant sa adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 - Dr. Jens Bodenkamp, gérant, né le 09.04.1945 à Ernstthal am Rennsteig, Germany, ayant son adresse professionnelle au Benediktenwandstrasse 25, D-81545 Munich, Germany.
3. Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
4. Ernst & Young S.A. avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate ici que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, contenant un blanc bâtonné et numéroté, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. KALLIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6494. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036364/242/391.

(090040844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.087.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut, dont l'adresse professionnelle est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la société;
2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;
3. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.
Gregor Klaedtke
Gérant

Référence de publication: 2009035584/9416/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

Davidson Brothers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.009.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue le 23 février 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Davidson Brothers S.A. tenue le novembre 2008, il a été décidé comme suit:

- De renommer Luxembourg Corporation Company S.A., RCS B 37.974, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013;

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 février 2009.
Luxembourg Corporation Company SA / TCG Gestion SA
Doeke van der Molen / Doeke van der Molen
Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009035472/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090039464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.

CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.769.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 février 2009

Je soussigné, Gregor Klaedtke, gérant de la société, certifie que l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S. à r. l., une société dont le siège social est à Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, représenté par son directeur, a adopté les résolutions suivantes:

1. Révoquer Monsieur Hille-Paul Schut, dont l'adresse professionnelle est 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la société;

2. Désigner Monsieur Patrick Lsurger, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

3. Désigner Monsieur Mirko Fischer, dont l'adresse professionnelle est 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.
CVI GVF (Lux) Master S.à r.l.
Gregor Klaedtke
Gérant

Référence de publication: 2009035583/9416/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2009.
